



ARTS, LETTRES, LANGUES

LICENCE Musicologie ; Musique et interprétation : parcours PSPBB

Musicologie



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits

Parcours proposés

- L2 Musicologie : Musique et Interprétation (PSPBB)
- L3 Musicologie : musique et interprétation (PSPBB)

Présentation

Le titulaire de la Licence de Musicologie - Parcours Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt maîtrise les connaissances historiques, systématiques et techniques sur lesquelles la musicologie est fondée, combinées avec des compétences très poussées en termes de pratique musicale : pratique vocale ou instrumentale, création-composition, jazz.

Les capacités évaluées, du côté de la musicologie, sont : le savoir-faire rédactionnel dans domaine musicologique (notes de programmes, notices d'enregistrement) ; la capacité à rassembler la documentation musicale et à participer à la réalisation de projets musicaux et de spectacles ; la capacité à réinvestir les connaissances historiques et théoriques dans des situations concrètes et en perspective d'un travail de recherche en musicologie et d'un travail pratique de terrain, notamment en termes d'accompagnement intellectuel de la pratique musicale.

Les savoirs spécifiques :

Culture musicale et musicologique :

Connaissance globale du secteur de la culture (acteurs majeurs, enjeux politiques, fonctionnement des lieux de programmation artistique, attentes des mécènes...)

Connaissances critiques sur le phénomène musical et son contexte géographique, temporel et culturel

Les savoir-faire spécifiques :

Pratique instrumentale et vocale individuelle et collective :

Écriture musicale et harmonisation du clavier

Décryptage de la musique : écoute des œuvres, selon des grilles et des outils de perception des styles, des systèmes et des esthétiques d'une époque donnée

Les savoir-faire transversaux :

Analyse et synthèse de données

Communication écrite et orale en français et en anglais :

Compréhension et communication orale et écrite en anglais

Rédaction de notes de synthèse et de comptes rendus

Exposé écrit ou oral d'une réflexion argumentée



Dimension internationale

La mobilité étudiante figure au nombre des priorités de Sorbonne Université. Que les étudiant-e-s puissent accomplir un séjour dans une université étrangère fait partie intégrante de leur formation.

Il existe plusieurs dispositifs, que ce soit le programme Erasmus ou des conventions internationales, qui permettent aux étudiant-e-s d'effectuer une partie de leurs études dans une université partenaire.

Pour plus d'informations :  <https://lettres.sorbonne-universite.fr/international/partir-etudier-letranger>

Les étudiants du PSPBB peuvent partir en mobilité à l'étranger à partir de la deuxième année d'étude. En deuxième année, les séjours d'étude peuvent être d'un ou deux semestres. En troisième

année, la mobilité est uniquement possible au premier semestre à cause des spectacles de sortie, examens publics et récitals.

Anticipez votre départ et définissez votre projet

Les étudiants doivent commencer à préparer leur séjour un an à l'avance afin d'augmenter leurs chances d'être retenus dans le cadre d'un programme de mobilité et de trouver un financement pour leur séjour à l'étranger.

Dès la rentrée de l'année précédant l'année de départ, ils doivent s'informer sur les programmes d'échanges et les destinations envisageables en consultant les sites Internet des établissements étrangers qui les intéressent et le site Internet de l'[AEC](#) qui recense la plupart des conservatoires européens. Les étudiants doivent également parler de leur projet de départ en mobilité le plus tôt possible à leur professeur principal ainsi qu'à leur conseiller aux études qui pourront les accompagner et les guider dans leurs recherches.


Au début du mois de novembre de chaque année, une réunion est organisée pour informer les étudiants des démarches à suivre pour concrétiser leur candidature. Cette réunion est accompagnée de rendez-vous individuels pour accompagner au mieux les étudiants dans leur démarche de candidature.

Diplôme : Licence

Nature : Mention

Spécialité : Parcours PSPBB

Lieu(x)

 Centre universitaire Clignancourt - 2, rue Francis de Croisset 75018 Paris

Discipline(s) : MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

Régime(s) d'études : Formation initiale, Formation continue

Formation à distance : Non

Validation des acquis : Oui

Double cursus interne : Non

Double cursus externe : Non

Pièces jointes à télécharger

Contacts

Responsable pédagogique

Philippe CATHE

✉ Philippe.Cathe@paris-sorbonne.fr

Contact administratif

Contact UFR Musicologie

✉ lettres-musicologie-secretariat@sorbonne-universite.fr

Contact DOSIP

DOSIP

✉ lettres-dosip@sorbonne-universite.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Laboratoire(s) partenaire(s)

Admission

Pré-requis

L'accès à la formation suppose la réussite au concours d'entrée du PSPBB, ainsi qu'au passage du test d'entrée organisé au printemps, qui aura lieu entièrement en ligne entre le jeudi 2 et le samedi 4 mai 2024.

 [Informations sur le test d'entrée](#)

Et après

Poursuite d'études

Les parcours de masters en Musicologie propose#s par la Faculte# des Lettres de Sorbonne Universite# sont :

- Administration et gestion de la musique (en formation initiale ou continue)
- Médiation de la musique
- Musicologie : Recherche, Franco-italien de musicologie

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Philippe CATHE

✉ Philippe.Cathe@paris-sorbonne.fr

Contact administratif

Contact UFR Musicologie

✉ lettres-musicologie-secretariat@sorbonne-universite.fr

Contact DOSIP

DOSIP

✉ lettres-dosip@sorbonne-universite.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Laboratoire(s) partenaire(s)

Lieu(x)

📍 Centre universitaire Clignancourt - 2, rue Francis de Croisset 75018 Paris

